



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau des polices administratives
de la sécurité**

Agrément pour l'exploitation d'un établissement chargé d'organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière

- 1ère demande Renouvellement (la demande doit être adressée au moins deux mois avant l'expiration de l'agrément précédent)

Le demandeur

NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Nationalité : _____
Adresse : _____
Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

sollicite la délivrance d'un agrément pour l'exploitation d'un établissement chargé d'organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière et certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche et m'engage à signaler immédiatement tout changement de situation.

Fait à _____, le _____

Signature :

L'établissement

Raison sociale : _____
N° SIRET ou SIREN : _____
Adresse du siège social : _____
Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Adresse 1^{er} site de formation : _____

Adresse 2^{ème} site : _____

Adresse 3^{ème} site : _____

Adresse 4^{ème} site : _____

**A RETOURNER COMPLET (voir liste verso) PAR VOIE POSTALE :
PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER
BPAS – CSSR
Place de la République
BP 40299
41006 BLOIS CEDEX**

Liste des pièces à fournir

Pour le demandeur

Justificatif d'identité

Si le demandeur est ressortissant étranger :

Une pièce d'identité accompagnée d'un titre de séjour

Justification de domicile

Photocopie attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et administrative d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière

Si le demandeur est représentant légal d'une personne morale :

un exemplaire des statuts, de l'extrait du registre du commerce et des sociétés datant de moins de 3 mois

si cette personne morale est une association :

une copie des statuts de la déclaration de l'association au Journal officiel et, le cas échéant, de la dernière déclaration de changement des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association, ou du mandat l'habilitant à représenter l'association

Justification de l'inscription au rôle de la cotisation foncière des entreprises ou, à défaut, une déclaration d'inscription à l'URSSAF

Pour les moyens de l'établissement

Un plan et un descriptif des différents locaux d'activité (superficie et disposition des salles) dans le département (au moins une salle) d'une superficie minimale de 35 m², disposant d'un éclairage naturel occultable et de capacité d'installation du matériel audiovisuel, informatique et pédagogique

Pour chaque salle de formation la photocopie du titre de propriété ou du contrat de location ou de la convention d'occupation pour une durée d'un an minimum

Une attestation d'assurance de responsabilité civile garantissant les stagiaires fréquentant l'établissement contre les risques qu'ils peuvent encourir du fait de l'enseignement

Le calendrier prévisionnel des stages pour la première année d'exercice de l'activité ainsi que l'identité des animateurs désignés pour chaque stage

Pour la ou les personnes éventuellement désignées par l'exploitant pour l'accueil et l'encadrement technique et administratif des stages

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile

Photocopie du contrat ou de la convention nommant ces personnes à ces fonctions et précisant explicitement les délégations de pouvoir et de signature accordées par les intéressés ainsi que les responsabilités exercées

Photocopie de l'attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et administrative d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière

Pour les animateurs (au moins un animateur expert en sécurité routière et un animateur psychologue)

Justificatif du lien contractuel avec le demandeur, pour l'ensemble des prestations mentionnées dans le calendrier prévisionnel précisant notamment l'activité liée à l'animation des stages et les obligations des parties

Photocopie de l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière